

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010689 – AFR 27/004/01

Action complémentaire sur l'AU 267/01 (AFR 27/003/01 du 22 octobre 2001)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE MAUVAIS TRAITEMENTS / PRISONNIERS D'OPINION /DÉTENTIONS AU SECRET

GAMBIE

Lamine Sillah, secrétaire général de la structure de coordination d'Amnesty International en Gambie

Nouvelles personnes détenues :

**Moudou Manneh, homme politique, membre de l'opposition
au moins 10 autres personnes**

Londres, le 23 octobre 2001

Au moins 14 personnes auraient été arrêtées en Gambie depuis l'annonce, le 19 octobre, de la réélection du président Yahya Jammeh. Leur identité n'a pas été rendue publique. Toutefois, selon les informations dont dispose Amnesty International, au nombre des personnes interpellées figure Moudou Manneh, membre de la coalition d'opposition qui a contesté l'élection présidentielle et ex-ministre du gouvernement présidé par Alhaji Sir Daouda Kairaba Jawara.

Peu d'informations sur les motifs de ces interpellations ont été rendues publiques. La police s'est contentée d'indiquer que 13 personnes avaient été arrêtées pour trouble à l'ordre public.

Moudou Manneh et Lamine Sillah sont détenus au secret dans les locaux du siège de la *National Intelligence Agency* (NIA, Agence nationale de renseignements), dans la capitale gambienne, Banjul. Une délégation composée de défenseurs des droits humains et d'avocats ont tenté de rendre visite à Lamine Sillah aujourd'hui, mais se sont vu refuser l'autorisation de le rencontrer.

George Christensen, propriétaire d'une station de radio indépendante, Radio 1 FM, a été appréhendé ce matin, mais a été relâché dans le cc

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- demandez à être informé des raisons pour lesquelles Lamine Sillah, Moudou Manneh et au moins dix autres personnes ont été arrêtées ;
- dites qu'Amnesty International pense que Lamine Sillah et Moudou Manneh sont détenus uniquement en raison de leur action en faveur des droits humains ou de leur opposition au président Jammeh, et demandez instamment qu'en tant que prisonniers d'opinion, ils bénéficient immédiatement d'une libération ;
- dites-vous préoccupé par le fait que ces deux hommes sont détenus au secret, et demandez aux autorités de veiller à ce que, de même que toutes les autres personnes interpellées, ils puissent entrer en contact avec leurs proches, leurs avocats, ainsi que des organisations humanitaires et des mouvements de défense des droits humains ;
- exhortez les autorités à veiller à ce que Lamine Sillah et toutes les personnes détenues depuis le 19 octobre ne soient soumises à aucune forme de mauvais traitements tant que durera leur détention.

APPELS À :

Président et ministre de la Défense :
Colonel (retd.) Yahya A.J.J. Jammeh
Office of the President, State House
Banjul, Gambie
Télégrammes : President Jammeh, Banjul, Gambie
Fax : + 220 227 034
Formule d'appel : *Dear President, / Monsieur le Président de la République,*

Ministre de l'Intérieur :
Honorable Ousman Badjie
Ministry of Interior
71 Dobson Street
Banjul, Gambie
Télégrammes : Interior Minister, Banjul, Gambie
Fax : + 220 201 320
Formule d'appel : *Dear Minister / Monsieur le Ministre,*

Directeur de la *National Intelligence Agency (NIA, Agence nationale de renseignements)* :
Mr Kebba Ceesay
NIA Headquarters
Banjul, Gambie
Fax : + 220 22 55 62
Formule d'appel : *Dear Mr Ceesay, / Monsieur,*

Ministre de la Justice et Procureur général :
Honorable Joseph Jof
Ministry of Justice
Marina Parade
Banjul, Gambie
Télégrammes : Justice Minister, Banjul, Gambie
Fax : + 220 225 352
Formule d'appel : *Dear Minister / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Ministre des Affaires étrangères :
Honorable Babucar Blaise Jagne
Ministry of External Affairs
4 Marina Parade
Banjul, Gambie
Fax : + 220 228 060
Formule d'appel : *Dear Minister / Monsieur le Ministre,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Gambie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 4 DÉCEMBRE 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*